

## MESURES PRÉVUES

<b>Objectif stratégique n° 3 : Favoriser une mise en œuvre efficace de l'équité en matière d'emploi</b>	
<b>4. Mesure : Élaborer un programme d'information et de communications</b>	Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les employés à l'importance de valoriser la diversité et les différentes initiatives d'équité en matière d'emploi</li> <li>• Constituer une trousse d'information de documents variés à utilisation facile (information écrite, vidéos, etc.)</li> <li>• Appuyer publiquement le programme d'équité en matière d'emploi</li> <li>• Promouvoir un centre de ressources sur l'équité en matière d'emploi</li> <li>• Publier et promouvoir un programme annuel visant à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi et la diversité de l'effectif selon le sexe</li> <li>• Évaluer les progrès réalisés et fournir des mises à jour à tous les employés</li> <li>• Consulter, sur une base régulière, les membres des groupes désignés pour obtenir de l'information en retour</li> <li>• Communiquer avec les employés et les gestionnaires sur tous les aspects de l'équité en matière d'emploi de façon régulière et continue</li> </ul>	<p>1994-1995/Cadres supérieurs, APSC et BCC</p> <p>1994-1995/BCC et APSC</p> <p>1994-1995/ Cadres supérieurs, APSC et BCC</p> <p>1994-1995/APSC, BCC et tous les gestionnaires</p> <p>1994-1995/APSC, BCC et tous les gestionnaires</p> <p>1994-1995/APSC, BCC et tous les gestionnaires</p> <p>1994-1995/APSC</p> <p>1994-1995/Cadres supérieurs, APSC et BCC</p>